

# éclairages

## L'Europe, levier pour les compétences ?

n° 35  
décembre 2014

[www.crefor-hn.fr](http://www.crefor-hn.fr)



centre de ressources emploi formation

***Crefor Haute-Normandie / Pôle information - décembre 2014***

***Conception-réalisation : Emmanuel Christain***

### **Avant-propos**

*Une nouvelle période 2014-2020 s'ouvre pour les politiques européennes, avec en particulier une nouvelle organisation des fonds européens (FSE,...).*

*Il est essentiel d'informer les acteurs et les professionnels concernés sur les orientations régionales qui s'inscrivent dans le cadre européen et leur faire mieux connaître les dispositifs européens emploi formation en termes de mobilités professionnelles en s'appuyant sur des témoignages et des exemples concrets.*

*Ce nouveau numéro d'Eclairage accompagne les participants de la Journée Emploi Formation organisée le 11 décembre 2014 à la faculté de droit et sciences économiques de Rouen.*

*Après une présentation de la stratégie Europe 2020 et du cadre général de la nouvelle programmation FSE, ce dossier présente d'abord le programme opérationnel FSE en Haute-Normandie.*

*Il aborde ensuite successivement la stratégie européenne pour la lutte contre l'illettrisme, le cadre européen de certifications et le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET).*

*Enfin il explore quelques outils au service de la mobilité des citoyens européens avant un zoom particulier sur les aides régionales à la mobilité des Haut-Normands.*

# SOMMAIRE

---

<b>1</b>	<b><i>Cadre général de la nouvelle programmation du FSE</i></b> .....	<b>5</b>
	Stratégie de l'UE pour une croissance intelligente, durable et inclusive .....	5
<b>2</b>	<b><i>Le programme opérationnel FSE Haute-Normandie 2014-2020 un investissement pour la croissance et l'emploi</i></b> .....	<b>8</b>
	La commission européenne adopte l'accord de partenariat français .....	8
	La déclinaison des objectifs d'Europe 2020 sur les territoires .....	8
	Les fonds européens en Haute-Normandie 2014-2020.....	8
<b>3</b>	<b><i>Quelles stratégies pour développer la lutte contre l'illettrisme ?</i></b> .....	<b>12</b>
	Compétences de base .....	12
	Compétences clés .....	13
	Le Groupe d'experts à haut niveau de l'UE sur la lutte contre l'illettrisme .....	14
<b>4</b>	<b><i>Le cadre européen des certifications</i></b> .....	<b>17</b>
	Le Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) .....	17
	Mise en place du CEC .....	17
<b>5</b>	<b><i>ECVET : le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels</i></b> .....	<b>22</b>
	Stratégies européennes.....	22
	Le système ECVET .....	22
	La recommandation ECVET .....	23
	La mise en œuvre progressive d'ECVET .....	24
<b>6</b>	<b><i>Des outils au service de la mobilité</i></b> .....	<b>25</b>
	Le programme Erasmus + .....	25
	Europass .....	27
	Le réseau Netinvet .....	31
	EURES.....	33
	« Ton premier emploi EURES » .....	34
	Jeunesse en mouvement .....	36
<b>7</b>	<b><i>Les aides régionales à la mobilité de la Région Haute-Normandie</i></b> .....	<b>37</b>
	Région Stages Mobilité : se professionnaliser par une expérience de stage à l'étranger .....	37
	Région sans frontières apprentis .....	39

# 1 Cadre général de la nouvelle programmation du FSE

## Stratégie de l'UE pour une croissance intelligente, durable et inclusive

### De la stratégie de Lisbonne à Europe 2020

En mars 2010, l'Union européenne se dote d'une nouvelle stratégie « Europe 2020 » pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union. Cette nouvelle stratégie européenne vise une croissance « intelligente, durable et inclusive », adoptée le 17 juin 2010 par le Conseil européen, après avis du Parlement européen, en remplacement de la stratégie de Lisbonne.

Europe 2020 est supposée remédier aux principales défaillances de la stratégie de Lisbonne, en particulier : son faible niveau d'appropriation par les Etats et les citoyens ; son manque de lisibilité ; sa logique très intergouvernementale illustrée par la faible implication des territoires dans la définition de ses objectifs ; son manque d'articulation avec les objectifs européens en matière de développement durable (stratégie dite de « Göteborg »), ou encore la faiblesse de sa gouvernance.

### Europe 2020 : Une stratégie renforcée pour une croissance « intelligente, durable et inclusive »

Dans ses grands objectifs, Europe 2020 demeure dans la droite ligne de l'Agenda de Lisbonne dont elle conserve les principales orientations de politiques pour la croissance et l'emploi.

Europe 2020 entend placer l'innovation, l'inclusion sociale et la croissance verte au cœur du modèle de compétitivité de l'Union. Elle propose aux Etats membres et aux territoires de l'Union un modèle de croissance « intelligente » (une économie fondée sur la connaissance et l'innovation), durable (une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources et plus verte) et inclusive (à fort taux d'emploi et favorisant l'inclusion sociale).

### Stratégie Europe 2020



Source : « Les territoires français au regard de la Stratégie Europe 2020 », collection préparer la génération 2014-2020 des programmes européens, septembre 2013, CGET

*Les objectifs d'Europe 2020 se déclinent en « Lignes directrices intégrées » (LDI), désormais au nombre de 10 contre 21 en 2008. Ces LDI fixent des Grands Objectifs de Politiques Économiques (GOPE) et des lignes directrices pour l'emploi.*

## Les Lignes directrices intégrées d'Europe 2020

### *Grands objectifs de politiques économiques*

1. Soutenabilité des finances publiques
2. Réduction des déséquilibres macroéconomiques
3. Réduction des déséquilibres au sein de la zone euro
4. Optimisation du soutien à la R&D, au triangle de l'innovation et promotion du numérique
5. Amélioration de l'efficacité des ressources et réduction des gaz à effet de serre
6. Amélioration de l'environnement des entreprises et des consommateurs et modernisation de la base industrielle

### *Lignes directrices pour l'emploi*

7. Accroissement de la participation au marché du travail et réduction du chômage structurel
8. Développement des compétences répondant aux besoins du marché, amélioration de la qualité des emplois et développement de la formation tout au long de la vie
9. Amélioration de la performance des systèmes éducatifs
10. Promotion de l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté

*En plus de ces lignes directrices intégrées, Europe 2020 se dote d'objectifs mesurables :*

## Les 5 objectifs mesurables Europe 2020

1. **Emploi** : 75 % de la population des 20 à 64 ans devra avoir un emploi
2. **Recherche et innovation** : porter l'effort pour la recherche et l'innovation à 3 % du PIB
3. **Changement climatique et énergie** : objectif des « 3 x 20 % » (moins 20 % d'émission de gaz à effet de serre ; atteindre 20 % d'énergie renouvelable dans la consommation totale d'énergie de l'UE ; plus 20 % d'efficacité énergétique)
4. **Education** : le taux de sortie précoce du système scolaire devra être inférieur à 10 %, et au moins 40 % des 30-34 ans devront avoir obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent
5. **Lutte contre la pauvreté** : réduire de 25 % le nombre d'européens vivant sous le seuil de pauvreté

*7 « initiatives-phares » visent à concrétiser ces grands objectifs en structurant les initiatives communautaires et nationales autour de thèmes prioritaires.*

## Les 7 « initiatives-phares » d'Europe 2020

1. « Une Union pour l'innovation »
2. « Jeunesse en mouvement »
3. « Une stratégie numérique pour l'Europe »
4. « Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources »
5. « Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation »
6. « Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois »
7. « Une plateforme européenne contre la pauvreté »

## Europe 2020 et la politique de cohésion 2014-2020

En 2014-2020, les Fonds structurels continueront ainsi à être mobilisés pour contribuer à libérer le potentiel de croissance de l'Union et pour bâtir une « économie de la connaissance », fondée sur la promotion de la capacité d'innovation, de l'éducation, de la recherche et de l'entrepreneuriat dans toutes les régions.

Concrètement, l'articulation stratégique entre la politique de cohésion 2014-2020 et Europe 2020 se traduira à travers une concentration des Fonds structurels sur 11 objectifs thématiques (OT) étroitement dérivés d'Europe 2020.

Les 11 objectifs thématiques (Article 9 du projet de règlement général)
OT 1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
OT 2. Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication
OT 3. Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises
OT 4. Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs
OT 5. Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques
OT 6. Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources
OT 7. Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures
OT 8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail
OT 9. Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
OT 10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie
OT 11. Renforcer la capacité institutionnelle et une administration publique efficace

Les politiques européennes sont dotées d'un budget défini pour les 28 Etats membres pour sept ans. Pour la période 2014-2020, il s'élève à 960 milliards d'€. Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux Etats membres la gestion d'une partie de ces crédits. Pour la France, ce sont près de 28 milliards d'€ pour la période 2014-2020, dont :

- 15,5 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale** (fonds européen de développement régional (FEDER) et fonds social européen (FSE)), dont 14,4 milliards d'€ au titre des programmes français et 1,1 milliard d'€ au titre de la coopération territoriale européenne (CTE),
- 11,4 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de développement rural** (fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)),
- 588 millions d'€ au titre de la **politique européenne de la pêche et des affaires maritimes** (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)).

Par ailleurs, 310 millions d'€ sont alloués à la France en 2014 et 2015 au titre de l'**Initiative pour l'emploi des jeunes** (IEJ).

Ces crédits sont mis en œuvre dans le cadre de programmes européens qui peuvent être soit nationaux, soit régionaux. Chaque programme définit la stratégie d'utilisation de ses crédits, en cohérence avec les priorités identifiées, au niveau national, dans l'Accord de partenariat.

## 2 Le programme opérationnel FSE Haute-Normandie 2014-2020 un investissement pour la croissance et l'emploi

---

### La commission européenne adopte l'accord de partenariat français

Le 8 août 2014, la Commission européenne a adopté l'Accord de partenariat français qui valide le champ d'intervention de la programmation 2014-2020 des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) : le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

- [Accédez à l'Accord de partenariat](#)
- [Accédez au communiqué de presse français](#)
- [Plus d'informations sur le site de la Commission européenne](#)

### La déclinaison des objectifs d'Europe 2020 sur les territoires

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, confie aux conseils régionaux la gestion d'une partie des fonds européens. À partir de 2014, les conseils régionaux deviennent ainsi les autorités de gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE. Les conseils régionaux littoraux qui en font la demande mettront en œuvre une partie des mesures du FEAMP, en cohérence avec le champ de compétence des collectivités régionales.

Pour la Commission, les régions, en particulier, ont un rôle clé à jouer pour assurer la mobilisation de la politique de cohésion au service des objectifs d'Europe 2020. Dans la majorité des Etats membres, les régions exercent, désormais, des compétences spécifiques dans les domaines centraux de la stratégie (éducation, formation, transports). Elles sont également des partenaires institutionnels des universités, des établissements d'enseignement et de recherche, mais aussi des PME.

*Source : La contribution de la politique régionale à une croissance intelligente dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 », Communication de la Commission SEC(2010) 1183, 6/10/2010.*

### Les fonds européens en Haute-Normandie 2014-2020

#### Enjeux régionaux

3ème région industrielle métropolitaine, la Haute-Normandie bénéficie d'une base industrielle diversifiée de premier plan intégrant des savoir-faire spécifiques autour des énergies, mais aussi de l'automobile, de la chimie et de la plasturgie. Elle dispose en outre de ressources agricoles et d'une position géographique à l'interface d'une des mers les plus fréquentées du globe, qui font d'elle l'un des principaux bassins d'activité et de consommation d'Europe.

Afin de transformer ces potentiels en forces et atouts pour le développement de ses activités et de son attractivité, la région doit relever le défi des mutations : économique, technologique, écologique, sociale et organisationnelle avec pour objectif de devenir une éco-Région, innovante et performante en matière de transition énergétique et écologique, au service de l'emploi et du développement des territoires.

Le territoire doit également répondre aux enjeux de l'éducation et de l'employabilité. Les trois piliers que sont la formation, la recherche et l'économie sont au cœur d'une stratégie mobilisant l'ensemble des acteurs régionaux dans une démarche fortement partenariale depuis plusieurs années.

## Programmes et montants

Programmes	Montants UE du programme
<b>Programme opérationnel Haute-Normandie FEDER, FSE, IEJ 2014-2020</b>  FEDER 226 243 976 € FSE 55 436 024 € IEJ * 7 950 881 €	289 630 881 €
<b>Programme de développement rural Haute-Normandie FEADER*</b>	103 131 276 €
<b>Programme opérationnel national FSE (volet régional Haute-Normandie)**</b>	53 541 005 €
<b>Programme opérationnel national IEJ (volet régional Haute-Normandie)**</b>	5 462 946 €
<b>Total</b>	451 766 108 €

Source : \*Accord de partenariat pour le PO FEDER-FSE Haute-Normandie et le PDR Haute-Normandie ; \*\*DGEFP

## Quels projets thématiques ?

### **Programme opérationnel Haute-Normandie FEDER-FSE-IEJ 2014-2020**

La Commission européenne impose aux programmes de concentrer un montant conséquent de leur enveloppe sur un nombre limité de thématiques en fonction des fonds, c'est ce qu'on appelle la concentration thématique<sup>1</sup>.

Ainsi, les fonds européens structurels et d'investissement (FESI) seront mobilisés notamment en Haute-Normandie pour répondre aux enjeux suivants :

- en matière de **recherche et innovation**, renforcer par le biais des grands réseaux de recherche les capacités et l'attractivité de la recherche publique haut-normande au niveau national et international dans les domaines de la spécialisation intelligente. Par ailleurs, en s'appuyant sur une nouvelle organisation des forces du territoire, l'objectif est de mieux détecter, valoriser, puis accompagner les résultats de la recherche pour favoriser une réelle valeur ajoutée au profit de l'innovation et de la création d'entreprises innovantes et le développement de partenariats R&D,
- en matière d'**aménagement numérique du territoire**, le développement d'outils et services numériques au service d'usages innovants au bénéfice des Haut-Normands,
- concernant le **développement économique**, renforcer l'action publique afin de soutenir la création et la reprise d'entreprises et le développement des PME notamment à l'international. La région Haute-Normandie souhaite ainsi mettre en avant la diffusion de l'entrepreneuriat et l'accompagnement des PME dans leur croissance pour les aider à être plus compétitives sur les marchés locaux, nationaux et internationaux,
- en matière de **transition énergétique**, le programme vise à accompagner la région et les acteurs haut-normands vers une économie décarbonée en développant le leadership du territoire en matière d'énergies

renouvelables, en s'attaquant à la réduction de la consommation énergétique des bâtiments et à la diminution de la précarité énergétique,

- la valorisation du **patrimoine culturel** sera également soutenue afin de redonner aux sites Hauts-Normands de grande valeur un rôle économique, et notamment de favoriser leur découverte lors de l'organisation d'événements économiques. Par ailleurs la **préservation de l'environnement et la restauration de la biodiversité** seront soutenues afin de poursuivre la dynamique entreprise ces dernières années dans ce domaine,
- en matière de **soutien à l'emploi, la formation tout au long de la vie**, à travers une large gamme de dispositifs, sera la priorité pour répondre aux enjeux économiques de la région - en renforçant le niveau de qualification des Hauts-Normands et notamment pour des jeunes au travers de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ).

*Les interventions dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes visent tout public jeune de 16 à 25 ans sans emploi, ne suivant ni formation ni enseignement. Ce public est appelé les NEET « Jeunes ni en éducation, ni en emploi ni en formation » (Not in education, employment or training »).*

### **Programme opérationnel national FSE (volet régional Haute-Normandie)**

Le programme opérationnel national FSE a vocation à intervenir principalement sur les champs de l'emploi et de l'inclusion active. L'action du FSE en région Haute-Normandie sera articulée autour de 3 axes d'intervention :

#### **Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat**

Le FSE financera des actions d'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin, notamment les jeunes, les seniors, les chômeurs récurrents, et de modernisation des institutions du marché du travail.

Dans le cadre de cet axe, des actions de réduction et de prévention du décrochage scolaire seront financées.

Enfin le FSE à la main de l'Etat en Haute-Normandie sera mobilisé pour accompagner les créateurs d'entreprises.

#### **Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels**

Le FSE permettra la promotion d'une approche partenariale de l'anticipation et de la gestion des mutations économiques, il soutiendra le développement des compétences des salariés. De plus, le FSE interviendra en région Haute-Normandie, afin de promouvoir le vieillissement actif et le retour à l'emploi des seniors.

#### **Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion**

En partenariat avec les acteurs de l'inclusion sur le territoire, notamment les conseils départementaux et les Plans Locaux pour l'Insertion pour l'Emploi (PLIE), des actions seront financées par le FSE afin de favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. Il est notamment prévu en région Haute-Normandie de mettre en œuvre des parcours de retour à l'emploi intégrant des étapes destinées à lever les freins à l'emploi.

### **Programme opérationnel national IEJ (volet régional Haute-Normandie)**

Le programme opérationnel l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) finance les actions en faveur des jeunes de moins de 26 ans qui ne sont **ni en emploi, ni en formation et ne suivent pas d'étude**. Ces actions

concernent autant les jeunes chômeurs indemnisés, qui peuvent être diplômés, que les jeunes « décrocheurs » qui ne fréquentent pas le service public de l'emploi.

Dans la région Haute-Normandie, seront mis en œuvre dans le cadre d'IEJ :

- **des actions de repérage de ces jeunes** comme les plateformes de suivi des décrocheurs ou la journée défense et citoyenneté,
- **l'accompagnement suivi et personnalisé**, notamment l'appui à la recherche d'une solution d'emploi, de stage ou de formation,
- **des dispositifs facilitant l'insertion professionnelle** tels que la mise en situation professionnelle et les formations qualifiantes.

## Déclinaison des montants par axe :

**Axe 1 : favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique :** 143,50 M€ (FEDER), dont :

- ❖ 87 M€ pour la recherche (OT1)
- ❖ 15,5 M€ pour les usages du numérique (OT2)
  - ❖ 41 M€ pour l'aide aux PME (OT3)

**Axe 2 : soutenir la transition énergétique haut-normande :**

- ❖ 40 M€ (FEDER) (OT4)

**Axe 3 : valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand**

- ❖ 12 M€ (FEDER) (OT6)

**Axe 4 : former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands :**

51,40 M€ (FSE) dont :

- ❖ 43,4 M€ pour l'orientation, l'accès à la formation et l'élévation des niveaux de qualification (OT10)
  - ❖ 8 M€ pour l'accès à l'emploi et la qualification des jeunes (OT8)

**Axe 5 : Soutenir le développement d'espaces urbains durables :** 25 M€ (FEDER) dont :

- ❖ 14 M€ pour les quartiers innovants et respectueux de l'environnement et pour les transports alternatifs à l'utilisation individuelle de la voiture (OT4)
  - ❖ 11 M€ pour le traitement des friches et la requalification du foncier d'activité (OT6)

A ces montants s'ajoutent la part d'assistance technique pour le FSE (1,8 M€) et la part d'assistance technique pour le FEDER (7,8 M€).

**Consulter le programme opérationnel 2014-2020 :**

[http://docs.crefor-hn.fr/infodoc/Programme-Operationnel\\_FEDER-FSE\\_2014-2020\\_Haute-Normandie\\_24-4-14.pdf](http://docs.crefor-hn.fr/infodoc/Programme-Operationnel_FEDER-FSE_2014-2020_Haute-Normandie_24-4-14.pdf)

**A lire également :**

CESR Haute-Normandie. - Avis sur les fonds européens 2014-2020 : une étape clef avec l'adoption des orientations stratégiques des programmes. - mars 2014, 21 p.

<https://ceser.hautenormandie.fr/content/download/39467/564550/file/AVIS%20%20SUR%20LES%20FONDS%20EUROPEENS%20V2.pdf>

## 3 Quelles stratégies pour développer la lutte contre l'illettrisme ?

---

### Compétences de base

#### Stratégie européenne pour la lutte contre l'illettrisme

##### *Quel est l'objectif ?*

« Europe 2020 », la stratégie de croissance de l'UE, vise à promouvoir une croissance « intelligente, durable et inclusive ». Or, les « compétences de base » en lecture, en calcul, en sciences et en technologies ont un rôle clé à jouer dans la réussite de cette stratégie.

##### *Pourquoi agir dans ce domaine ?*

La lecture, le calcul, les sciences et les technologies forment la base de l'apprentissage et sont un facteur déterminant pour trouver un emploi et s'intégrer dans la société. En Europe, environ 20 % des jeunes ne possèdent pas les compétences de base nécessaires dans ces quatre domaines.

Ces compétences sont encore plus importantes à l'heure de la révolution numérique, qui ouvre la voie à de nouvelles formes de lecture et d'écriture, ainsi qu'à une diversification des sources d'informations. Par ailleurs, la demande de main-d'œuvre qualifiée demeure élevée dans les secteurs s'appuyant sur la recherche et les technologies.

##### *Mesures prises jusqu'à présent*

Jusqu'en 2010, l'action menée au niveau européen visait à accroître le nombre de diplômés dans les domaines des mathématiques, des sciences et des technologies, en particulier chez les femmes. En 2010, les ministres des pays de l'UE ont établi un programme de coopération au niveau européen concernant les compétences de bases. Dans ce contexte, un groupe de travail chargé des mathématiques, des sciences et des technologies a été créé pour aider les responsables politiques à mettre en œuvre des mesures visant à relever les niveaux de compétences et à faire évoluer les attitudes, en particulier chez les élèves en difficulté.

Un groupe de haut niveau consacré à la lecture a également été mis en place: réunissant des universitaires et des responsables politiques européens, il vise à évaluer les niveaux de maîtrise de la lecture en Europe, à suivre l'évolution des besoins et des exigences et à définir les meilleurs moyens d'y répondre.

##### *Prochaines étapes*

D'ici 2020, le pourcentage de jeunes de 15 ans ayant une maîtrise insuffisante des compétences de base, selon les tests PISA, devrait passer sous la barre des 15 %. L'étude PISA publiée en 2012 révèle que 22,1 % des élèves européens ont une maîtrise insuffisante des mathématiques. Pour la lecture, le pourcentage est de 17,8 %, et pour les sciences, de 16,6 %.

En février 2014, la Commission européenne a mis en place un réseau européen des organismes nationaux œuvrant contre l'illettrisme. Ce réseau mène des actions de sensibilisation, échange les bonnes pratiques, adopte des mesures et entreprend des campagnes et des initiatives de promotion de la lecture.

## Compétences clés

### Que fait la Commission?

La Commission européenne travaille avec les pays de l'UE au renforcement des « compétences clés », autrement dit des connaissances, aptitudes et comportements qui aideront les apprenants dans leur épanouissement personnel et, plus tard, leur recherche d'emploi et leur participation à la société. Ces compétences clés se composent de compétences « classiques » (communication dans sa langue maternelle, maîtrise de langues étrangères, des technologies numériques et de la lecture, connaissances de base en mathématiques et en sciences, etc.), ainsi que de compétences « horizontales » (aptitude à apprendre, responsabilité sociale et civique, capacité d'initiative et esprit d'entreprise, sensibilité culturelle et créativité).

L'objectif est de promouvoir les compétences clés en:

- offrant un enseignement de haute qualité à tous les étudiants, sur la base de programmes adaptés ;
- luttant contre le décrochage scolaire ;
- renforçant l'éducation de la petite enfance ;
- améliorant le soutien aux enseignants, aux dirigeants d'établissement et aux formateurs.

### *Mesures prises jusqu'à présent*

- Recommandation du parlement européen et du conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. – JOUE, 30.12.2006  
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32006H0962&from=FR>  
[http://europa.eu/legislation\\_summaries/education\\_training\\_youth/lifelong\\_learning/c11090\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/lifelong_learning/c11090_fr.htm)
- Améliorer les compétences pour le XXIe siècle: un programme de coopération européenne en matière scolaire (en anglais)  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52008SC2177:EN:NOT>
- Soutien de la Commission européenne au réseau européen pour le développement des compétences clés à l'école  
<http://keyconet.eun.org/welcome>
- Synthèse des conclusions du groupe d'experts de la Commission sur les compétences clés (en anglais)  
[http://ec.europa.eu/education/policy/school/doc/peer07\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/education/policy/school/doc/peer07_en.pdf)

## Le Groupe d'experts à haut niveau de l'UE sur la lutte contre l'illettrisme

En Europe, un jeune de 15 ans sur cinq, à l'instar de nombreux adultes, est à peine capable de lire et écrire, ce qui constitue un handicap dans la recherche d'un emploi et renforce le risque d'exclusion sociale. La Commission saisit le problème à bras-le-corps et met en place un groupe indépendant d'experts chargé de tracer des pistes pour relever le niveau d'alphabétisation.

L'objectif fixé par les ministres de l'UE est de réduire, d'ici 2020, à moins de 15 % la part des élèves ayant des difficultés dans des matières comme la lecture, les mathématiques et les sciences.

En février 2013, le Groupe d'experts a remis son rapport à la Commission.

Ce rapport tire la sonnette d'alarme au sujet de la crise de l'alphabétisation et de l'illettrisme, qui frappe tous les pays d'Europe. Nous devons prendre conscience du fait que savoir lire et écrire représente bien plus qu'une simple technique ou compétence. L'illettrisme, qui touche ceux qui ont été alphabétisés mais n'ont pas acquis ou perdu la maîtrise des compétences de base, atteint l'individu dans son estime de soi et dans sa capacité à fonctionner et à prospérer au sein d'une société en tant que particulier, citoyen actif, salarié ou parent. Nos sociétés doivent affronter cette crise voilée et, tous, nous devons agir – et agir ensemble – afin de rehausser le niveau d'alphabétisation et de réduire l'illettrisme.

Nous vivons un véritable paradoxe: alors que l'ère du numérique requiert des niveaux d'alphabétisation toujours plus élevés, des millions d'Européens de tous âges ne parviennent toujours pas à atteindre le seuil exigé.

Nous tenons bien trop souvent pour acquise la capacité de chacun à lire et à écrire, à traiter l'information et à analyser ses sources multiples avec un regard critique. Nous partons bien trop souvent du principe qu'il revient aux enseignants, aux écoles ou aux pouvoirs publics, et à eux seulement, de lutter contre l'illettrisme. Or, c'est précisément parce que les compétences d'alphabétisation touchent à toute une série d'aspects de notre fonctionnement social et économique qu'un large éventail d'acteurs a un rôle à jouer dans la résolution de cette problématique.

Ce rapport expose brièvement les principaux problèmes et solutions pour parvenir à l'alphabétisation de tous en Europe.

### Pourquoi l'illettrisme représente un problème de taille

L'acquisition des compétences de base est une exigence fondamentale pour les citoyens de tous âges au sein d'une Europe moderne.

Les variations dans la nature du travail, dans l'économie et la société en général ne font qu'accroître son importance. La lutte contre l'illettrisme est cruciale parce que :

- le marché du travail exige des compétences de base de plus en plus élevées ;
- la participation sociale et civique dépend de plus en plus de la maîtrise des compétences de base dans notre monde numérisé ;
- la numérisation modifie la nature même de l'apprentissage des compétences de base et en accroît l'importance, étant donné que l'interaction et la communication sociales, civiques et économiques gravitent autour des mots écrits ;

- la population vieillit et ses compétences de base, y compris dans le domaine numérique, doivent être actualisées ;
- la pauvreté et le faible niveau de maîtrise des compétences de base pris dans un cercle vicieux, se nourrissant l'un l'autre ;
- les contours des compétences de base évoluent aussi vers le multilinguisme, car la mobilité et la migration prennent de l'importance et mêlent différents contextes culturels et linguistiques.

## Actions recommandées

Le groupe d'experts à haut niveau sur la lutte contre l'illettrisme a rédigé un certain nombre de recommandations dont trois principales, applicables à toutes les catégories d'âge :

1. Créer un environnement plus lettré.
2. Améliorer le niveau de l'enseignement des compétences de base et apporter un soutien plus important à la lecture.
3. Favoriser la participation et l'inclusion.

## L'acquisition des compétences de base à tous les âges

Chaque catégorie d'âge (globalement, les jeunes enfants, les enfants en âge de fréquenter l'école primaire, les adolescents et les adultes) doit relever ses propres défis bien distincts dans l'acquisition des compétences de base. Ce rapport expose également en détail les problèmes spécifiques rencontrés par ces catégories d'âge.

**Les recommandations pour chacune de ces catégories sont les suivantes:**

### *Jeunes enfants*

1. Favoriser et soutenir la famille
2. Améliorer la qualité des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants et fournir un accès libre à ceux-ci
3. Garantir un contrôle précoce pour les problèmes d'apprentissage émergents
4. Favoriser la coopération entre parties prenantes, en se concentrant sur l'enfant

### *Années d'école primaire*

1. Augmenter le nombre d'enseignants spécialistes de la lecture et promouvoir les qualifications pour tous les enseignants de l'école primaire
2. Intervention précoce
3. Donner envie de lire

### *Adolescents*

1. Faire de chaque enseignant un enseignant acteur de l'acquisition des compétences de base
2. Fournir le matériel adéquat pour motiver tous les lecteurs, et particulièrement les jeunes garçons
3. Favoriser la coopération entre l'école et les entreprises

### *Adultes*

1. Mettre sur pied des systèmes de contrôle du niveau et de la pratique de formation de base des adultes
2. Évoquer largement la nécessité du développement des compétences de base chez l'adulte
3. Renforcer la profession de formateur pour adultes intervenant dans la lutte contre l'illettrisme
4. Garantir un accès global et varié aux possibilités d'apprentissage

### Pour en savoir plus



[Texte intégral du rapport](#) (en anglais)

[Synthèse du rapport](#) (en français)

Foire aux questions sur la politique de la Commission européenne en matière d'alphabétisation et rapport du groupe d'experts de haut niveau sur l'illettrisme.

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_MEMO-12-646\\_en.htm?locale=en](http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-12-646_en.htm?locale=en)

Commission européenne. - **Repenser l'éducation - Investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socioéconomiques** : Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions. - Strasbourg, 2012

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0669:FIN:FR:PDF>

Conclusions du Conseil concernant le **relèvement du niveau des compétences de base dans le cadre de la coopération européenne pour l'école du XXIème siècle**. – JOUE, 30.11.2010

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52010XG1130%2801%29&from=EN>

Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un **cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation** (« Éducation et formation 2020 »). - JOUE, 28.5.2009

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52009XG0528%2801%29&from=EN>

Commission des communautés européennes. - **Améliorer les compétences pour le XXIe siècle: un programme de coopération européenne en matière scolaire** : Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions. - Bruxelles, 3.7.2008

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52008DC0425&from=EN>

## 4 Le cadre européen des certifications

---

### Le Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC)



Dès 2004, les ministres chargés de la formation professionnelle ont prévu la mise en place d'un cadre européen pour faciliter la mobilité et aider à la comparaison des certifications.

Une recommandation pour la mise en place d'un cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, du parlement européen et du conseil a été publiée en avril 2008.

Elle prévoit « la création d'un cadre de références communes, destiné à servir d'outil de transposition pour les différents systèmes et niveaux de certification, tant pour l'enseignement général et supérieur que pour l'enseignement et la formation professionnels ».

La recommandation prévoit que chaque Etat membre désigne un point de coordination national pour l'application de la recommandation.

La Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) a été désignée en tant que point national de coordination.

Conformément à la recommandation qui prévoyait qu'en 2010, les états membres auraient comparé leurs niveaux de qualification à ceux du « méta cadre » que constitue le CEC, la France a présenté son « rapport de référencement » en octobre 2010.

Afin de suivre la mise en œuvre de la recommandation sur le CEC, la Commission met en œuvre un site permettant aux internautes d'avoir accès aux différents rapports des états membres :

[http://ec.europa.eu/eqf/home\\_en.htm](http://ec.europa.eu/eqf/home_en.htm)

Consulter le **Référencement du cadre Français au cadre Européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie** :

<https://ec.europa.eu/ploteus/sites/eac-efq/files/Rapport-FR-NQF-EQF-VF.pdf>

Source : CNCP

### Mise en place du CEC

Le Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) est un outil de référence servant à comparer des niveaux de certification déterminés par des systèmes de certification mis au point à l'échelon national ou par des organisations sectorielles internationales. Les principaux éléments du CEC sont un ensemble de niveaux de référence européens énoncés sous la forme d'acquis d'apprentissage, de mécanismes et de principes de coopération volontaire.

Il est recommandé aux États membres d'utiliser le CEC comme outil de référence pour comparer les niveaux

de certification de différents systèmes de certification, d'établir des liens entre leurs systèmes de certification et le CEC en établissant des correspondances entre leurs niveaux de certification et les niveaux correspondants du CEC et, le cas échéant, d'élaborer un cadre national des certifications.

Le CEC correspond à un outil basé sur les résultats de l'apprentissage et non sur la durée des études.

Les principaux indicateurs du niveau de référence sont : les aptitudes, les compétences, les connaissances.

Le cœur du CEC est composé d'un ensemble de huit niveaux de référence décrivant ce que l'apprenant sait, ce qu'il comprend, ce qu'il est capable de faire, indépendamment du système dans lequel telle ou telle certification a été délivrée.

En 2010, un système de comparaison entre les systèmes nationaux et le cadre européen devait être mis en place dans tous les États participants.

En 2012, toutes les nouvelles certifications délivrées par les établissements d'enseignement post-secondaire de l'UE font automatiquement référence à l'un des huit niveaux de certification du CEC.

### **Le CEC comporte une série de principes élaborés en commun par les pays participants :**

- la reconnaissance des compétences acquises de manière informelle (par exemple grâce à l'activité professionnelle : VAE en France)
- la garantie (assurance qualité) de la qualité de la formation et des procédures de reconnaissance des qualifications
- l'information et le conseil aux particuliers, aux organismes de formation, aux organisations du monde du travail lorsqu'ils recourent au CEC.

<http://www.eqfnet-testing.eu/fichiers/eqf-finalreport-fr.pdf>

### **Les principaux outils pour que le CEC puisse remplir ses objectifs**

- un cadre national des certifications quand il n'existe pas ;
- des cadres de qualification de branche ou de secteur (référentiels de compétences) ;
- l'Europass qui permet une présentation individualisée des qualifications selon un cadre standard pour les personnes qui veulent travailler ou suivre une filière d'étude ou de formation continue dans un autre pays européen ;
- un système de transfert de crédits ECVET (European Credit Transfert System for Vocational Education and Training). Ces crédits sanctionnent les qualifications effectivement acquises et non pas la charge de travail associée à l'obtention d'une unité de certification ;
- le cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité en éducation et formation professionnelle (CERAQ).

### **Le CEC est une grille de huit niveaux qui établit une correspondance entre les niveaux de certification prévus par les systèmes nationaux de certification.**

Le cadre européen des certifications (CEC) fait office d'outil de transposition pour faciliter la lecture des certifications nationales dans toute l'Europe, favorisant ainsi la mobilité des travailleurs et des apprenants d'un pays à l'autre et facilitant leur éducation et leur formation tout au long de la vie. Le CEC permet d'établir des correspondances entre les systèmes de certification des différents pays par rapport à un cadre de référence européen commun.

### **Une grille qui reconnaît la diversité des modes d'apprentissage.**

Le CEC est constitué par un ensemble de huit niveaux de référence, les indicateurs sont les savoirs, les aptitudes, les compétences, quelles que soient les façons dont elles ont été acquises, par l'école, l'apprentissage, la formation continue, ou la reconnaissance des acquis de l'expérience.

### **Le CEC n'est pas simplement une grille à 8 niveaux**

Il est un moyen de réfléchir sur la certification ce qui est nouveau pour beaucoup de pays à travers l'Europe. La mise en œuvre du CEC oblige à considérer les certifications dans leur dimension d'acquis d'apprentissage (learning outcomes) et non plus dans leur dimension « contenu de formation » (input). Ceci suppose de se concentrer sur l'impact et l'utilisation de la certification dans la vie professionnelle d'un individu.

### **Le CEC est entièrement compatible avec le cadre des certifications pour l'enseignement supérieur mis au point dans le cadre du processus de Bologne.**

Plus particulièrement, les descripteurs des niveaux 5 à 8 du CEC correspondent aux descripteurs de l'enseignement supérieur définis dans le cadre du processus de Bologne. Toutefois, la formulation des descripteurs des niveaux du CEC diffère de celle des descripteurs spécifiquement mis au point pour les besoins de l'enseignement supérieur, car en tant que cadre pour la formation et l'éducation tout au long de la vie, le CEC comprend aussi l'enseignement et la formation professionnels ainsi que les milieux professionnels, y compris aux niveaux les plus élevés.

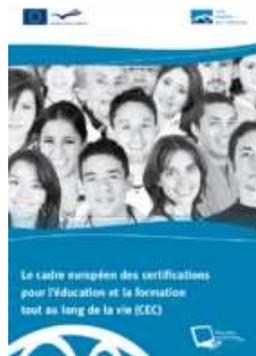
### **Sources :**

Recommandation du 23.4.08 du Parlement européen et du Conseil établissant le cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie (JO C 111 du 6.5.2008)

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2008:111:0001:0007:FR:PDF>

Commission européenne / DG Education et culture. - **Explication du cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC).** – 2008, 15 p.

[http://ec.europa.eu/ploteus/sites/eac-efg/files/broch\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/ploteus/sites/eac-efg/files/broch_fr.pdf)



**Philippe Méhaut et Christopher Winch**, « Le cadre européen des certifications : quelles stratégies nationales d'adaptation ? », *Formation emploi*, n° 108, octobre-décembre 2009, mis en ligne le 18 décembre 2009, consulté le 01 décembre 2014.

URL : <http://formationemploi.revues.org/2115>

Pour en savoir plus : le site en anglais de l'European Qualifications Framework (EQF)

[http://ec.europa.eu/ploteus/search/site?f\[0\]=im\\_field\\_entity\\_type%3A97](http://ec.europa.eu/ploteus/search/site?f[0]=im_field_entity_type%3A97)

### *Descripteurs définissant les niveaux du cadre européen des certifications*

Chacun des huit niveaux est défini par un ensemble de descripteurs indiquant quels sont les acquis de l'éducation et de la formation attendus d'une certification de ce niveau, quel que soit le système de certification.

		SAVOIRS
		<i>Savoirs théoriques et/ou factuels.</i>
<b>Niveau 1</b>	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 1	savoirs généraux de base
<b>Niveau 2</b>	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 2	savoirs factuels de base dans un domaine de travail ou d'études
<b>Niveau 3</b>	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 3	savoirs couvrant des faits, principes, processus et concepts généraux, dans un domaine de travail ou d'études
<b>Niveau 4</b>	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 4	savoirs factuels et théoriques dans des contextes généraux dans un domaine de travail ou d'études
<b>Niveau 5</b> *	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 5	savoirs détaillés, spécialisés, factuels et théoriques dans un domaine de travail ou d'études, et conscience des limites de ces savoirs
<b>Niveau 6</b> **	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 6	savoirs approfondis dans un domaine de travail ou d'études requérant une compréhension critique de théories et de principes
<b>Niveau 7</b> ***	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 7	- savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale et/ou de la recherche - conscience critique des savoirs dans un domaine et à l'interface de plusieurs domaines
<b>Niveau 8</b> ****	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 8	savoirs à la frontière la plus avancée d'un domaine de travail ou d'études et à l'interface de plusieurs domaines

APTITUDES	COMPÉTENCES
<i>Aptitudes cognitives (fondées sur l'utilisation de la pensée logique, intuitive et créative) et pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de matériels, d'outils et d'instruments).</i>	<i>Compétences en termes de prise de responsabilités et d'autonomie.</i>
aptitudes de base pour effectuer des tâches simples	Travailler ou étudier sous supervision directe dans un cadre structuré
aptitudes cognitives et pratiques de base requises pour utiliser des informations utiles afin d'effectuer des tâches et de résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples	Travailler ou étudier sous supervision avec un certain degré d'autonomie
gamme d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour effectuer des tâches et résoudre des problèmes en sélectionnant et appliquant des méthodes, outils, matériels et informations de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre des responsabilités pour effectuer des tâches dans un domaine de travail ou d'études</li> <li>- Adapter son comportement aux circonstances pour résoudre des problèmes</li> </ul>
gamme d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour imaginer des solutions à des problèmes précis dans un domaine de travail ou d'études	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'autogérer dans la limite des consignes définies dans des contextes de travail ou d'études généralement prévisibles mais susceptibles de changer</li> <li>- Superviser le travail habituel d'autres personnes, en prenant certaines responsabilités pour l'évaluation et l'amélioration des activités liées au travail ou aux études</li> </ul>
gamme étendue d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour imaginer des solutions créatives à des problèmes abstraits	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer et superviser des contextes d'activités professionnelles ou d'études où les changements sont imprévisibles</li> <li>- Réviser et développer ses performances et celles des autres</li> </ul>
aptitudes avancées, faisant preuve de maîtrise et de sens de l'innovation, pour résoudre des problèmes complexes et imprévisibles dans un domaine spécialisé de travail ou d'études	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer des activités ou des projets techniques ou professionnels complexes, incluant des responsabilités au niveau de la prise de décisions dans des contextes professionnels ou d'études imprévisibles</li> <li>- Prendre des responsabilités en matière de développement professionnel individuel et collectif</li> </ul>
aptitudes spécialisées pour résoudre des problèmes en matière de recherche et/ou d'innovation, pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer et transformer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles</li> <li>- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnels et/ou pour réviser la performance stratégique des équipes</li> </ul>
aptitudes et techniques les plus avancées et les plus spécialisées, y compris en matière de synthèse et d'évaluation, pour résoudre des problèmes critiques de recherche et/ou d'innovation et pour étendre et redéfinir des savoirs existants ou des pratiques professionnelles	Démontrer un niveau élevé d'autorité, d'innovation, d'autonomie, d'intégrité scientifique ou professionnelle et un engagement soutenu vis-à-vis de la production de nouvelles idées ou de nouveaux processus dans un domaine d'avant-garde de travail ou d'études, y compris en matière de recherche

# 5 ECVET : le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels

---

## Stratégies européennes

La Recommandation ECVET s'inscrit dans une stratégie européenne globale qui combine diverses politiques pour promouvoir au niveau mondial les compétences européennes.

## Le système ECVET

### Les caractéristiques d'ECVET

Le système ECVET vise à permettre le **transfert, la reconnaissance et la capitalisation d'acquis d'apprentissage** en vue de **l'obtention d'une certification**. Il doit permettre aux citoyens de la communauté européenne de poursuivre la construction de leur qualification professionnelle en accumulant leurs acquis même s'ils changent de lieu ou de système d'apprentissage.

ECVET est :

- un système décentralisé reposant sur la participation volontaire des Etats membres et des acteurs de la formation professionnelle dans le respect des législations et réglementations nationales ;
- un cadre méthodologique pour la description des certifications en termes d'acquis d'apprentissage sous forme d'unités, permettant l'allocation de points transférables dans des contextes de certifications et des états membres différents ;
- fondé sur l'adoption d'accords de partenariats s'appuyant sur la transparence des certifications et la confiance mutuelle des acteurs.

### La méthodologie ECVET

La méthodologie ECVET prévoit trois dispositions indissociables :

- **la description des certifications en termes d'acquis d'apprentissage** (connaissances, aptitudes et compétences) organisés en unités d'acquis d'apprentissage qui peuvent être transférées, validées et capitalisées ;
- **l'existence d'un processus de transfert des acquis d'apprentissage** incluant l'évaluation, la validation, la reconnaissance et la capitalisation des acquis d'apprentissage ;
- **l'utilisation d'un système de points affectés aux qualifications et aux unités d'acquis d'apprentissage**.

### Les conditions du bon fonctionnement d'ECVET

L'utilisation effective d'ECVET dans le cadre de la mobilité et le succès de la démarche :

- repose sur **la confiance réciproque entre les différents partenaires** : autorités responsables des certifications, prestataires de formation, etc. ;
- requiert **la maîtrise des principes techniques d'ECVET** de la part des partenaires impliqués ;
- demande pour les partenaires, **la volonté de prendre en compte les principes d'ECVET** dans la conception ou l'adaptation des certifications et de leurs procédures de délivrance, dans la

perspective de la reconnaissance des acquis d'apprentissage des personnes qui bénéficient d'une mobilité.

## Une dimension partenariale importante

La mise en œuvre d'un système de crédits du type ECVET comporte une dimension partenariale importante :

- pour fonctionner effectivement et complètement au bénéfice des individus. ECVET nécessite l'établissement de partenariats solides, actifs et pérennes, d'une part entre les institutions ou autorités responsables des certifications professionnelles, d'autre part entre les organismes chargés des prestations de formation professionnelle ;
- la conception de projets visant une ingénierie partagée, voire commune à divers prestataires d'EFP (enseignement et la formation professionnels) suppose une coordination des institutions et organismes impliqués aux plans technique, scientifique et organisationnel ;
- ECVET étant destiné à favoriser et accroître la mobilité, il est nécessaire d'anticiper et d'établir des liens entre les actions dédiées à l'ingénierie et les programmes et activités directement consacrés à la mobilité des personnes dans leurs parcours d'apprentissage, notamment dans le cadre des programmes communautaires.

## La recommandation ECVET

La recommandation du Parlement européen et du Conseil établissant le système européen de crédits d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET) a été adoptée le 18 juin 2009.

[http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32009H0708\(02\)&from=FR](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32009H0708(02)&from=FR)

*JOUE du 8.7.2009*

## Les 6 articles de la Recommandation ECVET pour les Etats membres

Les 6 articles suivants forment la recommandation ECVET et s'adressent aux Etats membres :

1. **Promouvoir ECVET à tous les niveaux du CEC faisant référence à des certifications EFP** afin de faciliter la mobilité transnationale et la reconnaissance des acquis d'apprentissage dans l'EFP et l'apprentissage sans frontière tout au long de la vie ;
2. **Créer les conditions nécessaires et adopter les mesures pour qu'à partir de 2012, ECVET puisse progressivement être appliqué aux certifications de l'EFP** à tous les niveaux du CEC et utilisé aux fins du transfert, de la reconnaissance et de l'accumulation des acquis d'apprentissage ;
3. **Soutenir le développement de partenariats et de réseaux nationaux et européens d'acteurs de l'EFP** qui se consacrent à tester, mettre en œuvre et promouvoir ECVET ;
4. **Veiller à ce que les parties prenantes et les individus concernés par l'EFP aient accès aux informations et orientations relatives à l'utilisation d'ECVET**, tout en facilitant l'échange d'information entre les Etats membres ; de veiller à ce que l'application d'ECVET soit annoncée par les autorités compétentes et que les documents « Europass » délivrés contiennent les renseignements explicites voulus ;
5. **Appliquer les principes communs d'assurance qualité dans l'EFP**, notamment pour ce qui concerne l'évaluation, la validation et la reconnaissance des acquis d'apprentissage ;
6. **Veiller à l'existence de mécanismes opérationnels de coordination et de suivi aux niveaux adéquats** afin de garantir la qualité, la transparence et la cohérence des initiatives prises pour la mise en œuvre d'ECVET.

## La mise en œuvre progressive d'ECVET

Trois périodes clés sont à retenir dans le calendrier de mise en œuvre progressive d'ECVET :

- 2010 – 2012, **la préparation** ;
- 2012 – 2014, **le déploiement du dispositif** ;
- courant 2014, **l'évaluation de la situation**.

### Les trois étapes de la mise en œuvre d'ECVET



- **une phase de préparation, jusqu'en 2012**, pendant laquelle les Etats membres sont appelés à créer les conditions nécessaires et à adopter les mesures en vue de l'application d'ECVET. Pendant cette phase, chaque Etat membre peut adopter et appliquer ECVET, ainsi que s'engager dans des tests et expérimentations, qui peuvent notamment être soutenus dans le cadre du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, sans attendre l'échéance mentionnée ci-dessus ;
- **à partir de 2012, une période de mise en œuvre progressive d'ECVET, jusqu'en 2014** ;
- **évaluation en 2014, puis révision éventuelle de la Recommandation** sur la base de l'analyse des actions entreprises, des expérimentations et tests conduits.

## 6 Des outils au service de la mobilité

---

### Le programme Erasmus +

En favorisant les projets de mobilité et de coopération en Europe, le programme Erasmus +, résolument inscrit dans la [Stratégie Europe 2020](#), doit permettre de renforcer les compétences de tous pour une meilleure employabilité, de soutenir l'innovation au sein établissements et organismes d'éducation et de formation et leur internationalisation, de promouvoir une utilisation transparente et cohérente au niveau européen des outils de reconnaissance et de validation compétences, de favoriser la coopération entre pays européens et non-européens.

Le programme Erasmus + se décline en 3 actions, dites 'actions clés' :

#### Action clé 1 - La mobilité à des fins d'apprentissage

Les mobilités d'études et professionnelles au sein de l'Europe sont renforcées, à tous les âges de la vie et pour tous les niveaux de formation. Certaines de ces mobilités pourront s'effectuer depuis et vers les pays partenaires (pays hors Europe) pour l'enseignement supérieur et le secteur jeunesse.

Sont concernés :

- les membres des équipes éducatives et les personnels (scolaire, enseignement supérieur, éducation adultes, formation professionnelle) : pour période de formation et missions d'enseignement ;
- les étudiants : pour période d'étude ou de stage en entreprise ;
- les jeunes en formation professionnelle : pour stages en entreprise ;
- les jeunes hors du système éducatif : pour actions de volontariat (individuel ou en groupe) ;
- les professionnels et décideurs du secteur de la Jeunesse.

Les Masters conjoints s'intègrent également dans cette action-clé.

#### Action clé 2 - Coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques

Les projets de coopération internationale et le partage d'expériences entre institutions sont renforcés. Tous les secteurs sont concernés : l'enseignement scolaire, supérieur, la formation professionnelle, l'éducation adultes et le secteur jeunesse.

Quatre types de partenariats sont proposés :

- Les partenariats stratégiques soutiennent la mise en place, le développement ou le transfert de pratiques innovantes en s'appuyant sur des coopérations entre acteurs de l'éducation et de la formation, de la société civile, ou issus des secteurs socio-économiques. Pour un impact plus important, activités de mobilité et actions de coopération peuvent se compléter au sein du projet.
- Les alliances de la connaissance sont des partenariats de grande envergure entre des établissements d'enseignement supérieur et des entreprises. Ce rapprochement avec le monde de l'entreprise doit permettre de moderniser les établissements en générant encore plus d'innovation, de créativité et en adaptant les qualifications aux évolutions de l'emploi.

- Les alliances sectorielles permettent des coopérations entre les établissements de formation professionnelle et les entreprises : création de nouvelles filières, modernisation des pratiques de formation, innovation sociale, etc.
- La coopération internationale avec les pays hors Europe est renforcée et a pour but la modernisation des établissements d'enseignement supérieur, la réforme des modes de gouvernance et des programmes d'enseignement, le renforcement des liens entre l'enseignement supérieur et la société, etc. Sont concernés : les pays du voisinage européen, la Russie, les pays d'Amérique latine, d'Asie et de la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique.

Les plateformes informatiques (dont l'initiative e-twinning pour le jumelage électronique) renforcent le travail en réseau.

### Action clé 3 - Soutien à la réforme politiques

La réforme politique a pour but de renforcer les outils et instruments mis en place pour faciliter la mobilité en Europe ainsi que la coordination Etats membres de l'Union dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

Deux actions spécifiques, l'initiative Jean Monnet qui favorise l'enseignement, la recherche et le débat sur l'histoire, la politique, l'économie, le droit, etc., de l'Union européenne et la coopération dans le domaine du sport complètent ce nouveau programme.

Les porteurs de projets peuvent aussi consulter la plateforme Pénélope + afin de disposer d'informations complémentaires.

#### Plus d'informations

Règlement (UE) n ° 1288/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant "Erasmus +": le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32013R1288>

Guide du programme Erasmus+ 2015 (en anglais)

[http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide_en.pdf)

Erasmus+ : enseignement supérieur

<http://www.2e2f.fr/page/erasmus-plus-enseignement-superieur>

Erasmus+ : enseignement scolaire

<http://www.2e2f.fr/page/erasmus-plus-enseignement-scolaire>

Erasmus+ : formation professionnelle

<http://www.2e2f.fr/page/erasmus-plus-formation-professionnelle>

Erasmus+ : éducation adultes

<http://www.2e2f.fr/page/erasmus-plus-education-des-adultes>

Erasmus+ : jeunesse

<http://www.jeunesseenaction.fr/>

Europass doit permettre une meilleure transparence des qualifications et des compétences afin de faciliter la mobilité dans l'Union européenne. Il reprend des instruments déjà existants créés en un seul et même document.

Source : *Décision n°2241/2004/ce du Parlement européen et du Conseil du 15/12/2004 instaurant un cadre communautaire unique pour la transparence des qualifications et des compétences (Europass)*  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2004:390:0006:0020:FR:PDF>  
JOUE du 31.12.2004

### Les différents documents Europass

Europass est constitué de cinq documents pour permettre à l'individu d'exprimer clairement ses compétences et qualifications en Europe.

**Deux documents en accès libre**, complétés par les citoyens européens :

- le **Curriculum vitae** aide à présenter ses compétences et qualifications efficacement et clairement. Vous pouvez créer votre CV en ligne ou télécharger le modèle, les exemples et les instructions ;  
<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>
- le **Passeport de langues** est un outil d'autoévaluation pour vos compétences et qualifications linguistiques. Vous pouvez créer votre Passeport de langues en ligne ou télécharger le modèle, les exemples et les instructions ;  
<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/european-skills-passport/language-passport>

**Trois documents** délivrés par les autorités compétentes en matière d'enseignement et de formation :

- l'**Europass Mobilité** permet de consigner les savoirs et compétences acquis dans un autre pays européen ;  
<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/european-skills-passport/europass-mobility>
- le **Supplément descriptif du certificat** décrit les savoirs et compétences acquis par les titulaires de certificats de l'enseignement et formation professionnels ;  
<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/european-skills-passport/certificate-supplement>
- le **Supplément au diplôme** décrit les savoirs et compétences acquis par les titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur.  
<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/european-skills-passport/diploma-supplement>
- **Un réseau de Centres nationaux Europass** - le premier point de contact pour en savoir plus sur Europass.  
<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/about/national-europass-centres>

### Objectif

- aider les citoyens à exprimer clairement leurs compétences et qualifications pour trouver un emploi ou une formation ;
- aider les employeurs à comprendre les compétences et qualifications de la main-d'œuvre ;
- aider les autorités compétentes en matière d'enseignement et de formation à définir et communiquer le contenu des programmes.

## Europass Mobilité :

L'Europass-Mobilité, en utilisant un modèle européen commun, vise à consigner toutes les périodes de mobilité transnationale à des fins d'apprentissage, à quelque niveau que ce soit : stage en entreprise, semestre d'études à l'université ou toute autre expérience de formation.

### *De quoi s'agit-il*

Un document qui permet de consigner les savoirs et compétences acquis dans un autre pays européen.

Exemples :

- un stage en entreprise;
- un trimestre d'études dans le cadre d'un programme d'échanges;
- un stage volontaire dans une O.N.G.

### *A qui s'adresse-t-il*

A quiconque effectue une expérience de mobilité dans un pays européen, quel que soit son âge ou son niveau d'éducation.

### *Par qui est-il rempli*

Par les deux organisations partenaires associées au projet de mobilité, l'une dans le pays d'origine, l'autre dans le pays d'accueil.

Les partenaires peuvent être des universités, des écoles, des centres de formation, des entreprises, des O.N.G., etc.

### *Où l'obtenir*

Auprès de la structure qui organise le voyage à l'étranger ou auprès du **Centre National Europass**.

<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/about/national-europass-centres.iehtml>

### *Centres nationaux Europass*

Dans chaque pays (Union européenne et Espace économique européen), un Centre National Europass coordonne l'ensemble des activités relatives aux documents Europass. Il constitue le premier point de contact pour les citoyens ou les organisations qui souhaitent utiliser – ou obtenir de l'information sur – Europass.

### *Principales fonctions:*

- coordonner la gestion des documents Europass ;
- promouvoir Europass et les documents Europass ;
- assurer que les centres d'information et d'orientation sont bien informés sur Europass et les documents Europass ;
- assurer que tous les documents Europass sont également disponibles en version papier ;
- assurer la fonction de partenaire national au sein du réseau européen de Centres Nationaux Europass.

**La mise en œuvre en France** d'Europass-Mobilité est confiée à l'**Agence 2E2F** qui coordonne les opérateurs régionaux.

25, quai des Chartrons 33080 Bordeaux Cedex

Tél. +33 556009400 / Fax +33 556009480

Courriel: [centre-europass@2e2f.fr](mailto:centre-europass@2e2f.fr)

<http://www.europe-education-formation.fr/page/europass>

L'Agence 2E2F coordonne au niveau national les opérateurs régionaux, les délégués académiques aux relations internationales et à la coopération (Daric), Carif ou assimilés".

L'agence Europe-Education-Formation France assure la mise en œuvre du dispositif Europass-Mobilité ainsi que son suivi, son évaluation et sa promotion au plan national.

### **A l'interface de la Commission et des Points régionaux de contact**

L'agence Europe-Education-Formation France/ Centre national Europass travaille en liaison avec la Commission européenne. Chargée d'informer et de coordonner les Points régionaux de contact Europass-Mobilité, elle met à leur disposition des outils communs favorisant synergies et économies d'échelle.

### ***Pour plus d'information***

#### **Charte de coopération nationale :**

[http://www.europass-france.org/telechargement/base\\_telechargement/Charte\\_nationale.pdf](http://www.europass-france.org/telechargement/base_telechargement/Charte_nationale.pdf)

#### **Charte de coopération communautaire :**

[http://www.europass-france.org/telechargement/base\\_telechargement/Charte-FR-001004.pdf](http://www.europass-france.org/telechargement/base_telechargement/Charte-FR-001004.pdf)

## **Supplément descriptif du certificat**

### ***De quoi s'agit-il***

Un document qui décrit les savoirs et compétences acquis par les titulaires des certificats de l'enseignement et formation professionnels.

Il complète l'information qui figure sur le certificat officiel, et facilite sa compréhension, particulièrement par les employeurs ou les organisations situés dans un pays étranger.

Le Supplément descriptif du certificat:

- ne remplace pas le certificat original ;
- ne constitue pas un système automatique de reconnaissance.

### ***A qui s'adresse-t-il***

Aux détenteurs d'un certificat ou diplôme d'enseignement ou de formation professionnels.

### ***Où l'obtenir***

Certains pays ont constitué un Répertoire national de Suppléments descriptifs du certificat.

Dans le cas contraire, il faut contacter le Point National de Référence.

### ***Points Nationaux de Référence***

Dans chaque pays (Union européenne, Espace économique européen et pays candidats), un Point National de Référence permet d'accéder à l'information sur les qualifications professionnelles. Tous les Points Nationaux de Référence sont réunis au sein d'un réseau.

### ***Principales fonctions:***

- servir de premier point de contact pour les questions relatives aux qualifications nationales, aux certificats de l'enseignement et formation professionnels et aux suppléments descriptifs du certificat ;
- donner accès à l'information adéquate ou servir de point de contact avec les organisations nationales qui détiennent l'information ;
- assurer la fonction de partenaire national au sein du réseau européen de Points Nationaux de Référence.

#### **Pour la France : CNCP**

Fax +33 0556009480 Courriel: [info.cncp@finances.gouv.fr](mailto:info.cncp@finances.gouv.fr) <http://www.cncp.gouv.fr/gcp/pages>

## Supplément au diplôme

### *De quoi s'agit-il*

Un document qui décrit les savoirs et compétences acquis par les titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur.

Il contribue à une meilleure lisibilité des diplômes de l'enseignement supérieur, particulièrement hors des pays où ils sont délivrés.

Le supplément au diplôme :

- ne remplace pas le diplôme original ;
- ne constitue pas un système automatique de reconnaissance.

### *A qui s'adresse-t-il*

Le Supplément au diplôme est délivré aux diplômés de l'enseignement supérieur parallèlement au diplôme original.

### *Où l'obtenir*

Le Supplément au diplôme est délivré par l'établissement qui établit le diplôme original.

### *Pour en savoir plus*

Le site d'Europass : <https://europass.cedefop.europa.eu/fr/home>

Le site d'Europass-France : <http://www.europass-france.org>

## Accès aux documents Europass

En France, l'agence 2E2F est désignée centre national Europass.

Pour tout savoir sur Europass en France, les actualités, les outils, les modes d'emploi, se connecter à :

<http://www.europass-france.org>

Le CV et le Passeport des langues Europass sont accessibles directement depuis le portail du Cedefop :

<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/home>

Le supplément au diplôme est délivré et mis en place par les établissements d'enseignement supérieur.

Le supplément au certificat est délivré par la Commission nationale de la certification professionnelle via le répertoire RNCP : [www.rncp.cncp.gouv.fr](http://www.rncp.cncp.gouv.fr)

L'Europass-Mobilité est mis en place par les établissements lors de mobilité de stage en Europe et délivré par l'agence Europe Education Formation France.

## Le réseau Netinvet

NETINVET est un réseau européen de centres de formation et d'entreprises dans lequel sont développées des relations de confiance pour permettre la mobilité des apprenants en cours de formation. Il s'adresse aux formations en commerce international mais il a vocation à s'élargir à d'autres formations du secteur tertiaire.

Le réseau couvre aujourd'hui 9 pays : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Slovénie. Pour chacun de ces pays, des autorités compétentes (ministères, agences nationales, branches professionnelles) se sont associées pour favoriser la création de ce réseau.

Le réseau est composé d'une cinquantaine de centres de formation et de plus de cent cinquante entreprises.

### Démarche qualité du réseau

#### *Pourquoi ?*

L'objectif principal de la démarche qualité impulsée par le réseau Netinvet est de dépasser les craintes pour favoriser la mobilité des apprenants.

En effet la mobilité des étudiants est à la fois vivement souhaitée compte tenu e son potentiel de développement tant pour le jeune que pour les institutions qui y participent, et dans le même temps une source de craintes pour toutes les parties... Quel sera l'accueil réservé aux jeunes, quel type d'encadrement pendant et surtout en dehors des moments de formation ? Comment s'assurer des contenus proposés, des activités réalisées, etc. ? Comment valoriser les acquis d'apprentissage en mobilité ?

#### *Comment ?*

La démarche qualité du réseau NETINVET repose sur 3 piliers :

- des références de formation partagées, construites à l'échelle européenne, conformes aux recommandations de la Commission dans le domaine de la professionnalisation durable ;
- un réseau d'établissements volontaires et impliqué directement dans la mise en place de la démarche qualité ;
- une procédure de préparation, suivi et évaluation des opérations de mobilité qui s'appuie sur des chartes élaborées en commun et garantit la transparence et le respect des principes du réseau.

#### *Appui institutionnel*

Le réseau NETINVET, issu de plusieurs projets européens soutenus par la Commission Européenne, entretient des contacts privilégiés avec les institutions de la formation des Etats membres, les partenaires professionnels et les centres de formation.

Le réseau ECVET soutient également l'initiative NETINVET considérée comme une expérimentation tout à fait conforme à ses recommandations.

#### *À travers 2 outils*

Le réseau Netinvet est structuré autour de deux outils au service de la mobilité des apprenants des centres de formation membres de ce réseau :

- un site internet dédié à la mobilité avec un espace public qui présente le réseau et ses outils et un espace privé qui permet aux membres de communiquer, d'organiser les opérations de mobilité, de valoriser leurs expériences et d'évaluer le réseau et ses dispositifs de garantie de la qualité des mobilités.
- Une association des organismes membres du réseau qui fait vivre la démarche qualité, organise le suivi, contrôle et l'évaluation des outils et diffuse largement la culture du réseau.

## Le label NETINVET : La marque qualité des centres de formation du réseau

Ce label est attribué aux centres de formation qui le demandent après qu'ils aient prouvé leur capacité à organiser des opérations de mobilité en conformité avec la démarche qualité du réseau. Il garantit le haut niveau de qualité des opérations de mobilité auxquelles le centre est associé. Il est attribué par les instances dirigeantes de l'association à l'issue d'une procédure de contrôle et de validation des items du label. Le label est attribué pour une durée déterminée et des bilans intermédiaires sont programmés. Le label peut être retiré à un centre de formation qui ne remplit plus les conditions ou qui n'organise plus suffisamment d'opérations de mobilité.

## Certification et Références partagées

Dans le cadre de précédents projets européens, les pays partenaires ont mis au point un profil professionnel d'assistant commercial import export commun. A partir de ce profil, des références de certification partagées ont été mises au point. Les références partagées permettent à chaque pays partenaire de construire des modules de formation regroupant des unités d'acquis d'apprentissage en accord avec la législation en vigueur dans son pays.

Ces références permettent la reconnaissance des acquis de l'apprentissage entre pays partenaires et garantissent une correspondance entre les certifications et une cohérence entre les formations. L'objectif principal de cette démarche est de faciliter la mobilité des apprenants. Un apprenant peut commencer sa formation dans l'un des pays membres, puis suivre un ou plusieurs modules de formation dans un autre centre de formation membre du réseau et valider tout ou partie d'une ou de plusieurs unités de la certification dans le pays d'accueil.

## Partenariat

Le Réseau NETINVET a été créé grâce à la volonté de différentes instances et institutions. Organisations professionnelles, institutions gouvernementales et européennes mais aussi entreprises ont contribué à offrir aujourd'hui un véritable réseau de mobilité pour les jeunes en formation Commerce International et Transport et Logistique.

### EURES aide les travailleurs à traverser les frontières

Les services européens de l'emploi **EURES** sont un réseau de coopération qui a pour vocation de faciliter la libre circulation des travailleurs au sein de l'Espace économique européen.

Parmi les partenaires du réseau figurent les services publics de l'emploi, les syndicats et les organisations d'employeurs. La Commission européenne assure la coordination du réseau.

### Les principaux objectifs d'EURES :

- informer, guider et conseiller les travailleurs potentiellement mobiles en ce qui concerne les possibilités d'emploi ainsi que les conditions de vie et de travail dans l'Espace économique européen ;
- assister les employeurs souhaitant recruter des travailleurs dans d'autres pays ;
- conseiller et guider les travailleurs et les employeurs des régions transfrontalières.

EURES a pour vocation d'offrir des informations, des conseils et des services de recrutement/placement aux travailleurs et aux employeurs, ainsi qu'à tout citoyen désireux de tirer profit du principe de la libre circulation des personnes.

EURES s'appuie sur un réseau de plus de 850 conseillers EURES répartis dans l'Europe toute entière et quotidiennement en contact avec des demandeurs d'emploi et des employeurs.

Fondé en 1993, EURES est un réseau de coopération entre la Commission européenne et les services publics de l'emploi des États membres de l'EEE (les pays de l'Union européenne plus la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) et d'autres organisations partenaires. La Suisse assume également une part importante dans la coopération au sein d'EURES. La mise en commun des ressources des organisations membres et partenaires d'EURES constitue une base solide, permettant au réseau EURES d'offrir des services de haute qualité aux travailleurs et aux employeurs.

### Les conseillers EURES

Les conseillers EURES sont des spécialistes formés pour assurer les trois services EURES de base que sont l'information, l'orientation et le placement, tant aux demandeurs d'emploi qu'aux employeurs intéressés par le marché de l'emploi européen. Ils ont acquis des connaissances spécialisées des aspects pratiques, juridiques et administratifs de la mobilité sur les plans national et transfrontalier. Ils travaillent au sein du service public de l'emploi des pays membres ou au sein d'autres organisations partenaires faisant partie du réseau EURES.

### EURES dans les régions transfrontalières

EURES a un rôle particulièrement important à jouer dans les régions transfrontalières, le nombre de personnes effectuant un déplacement domicile-travail transfrontalier est en effet considérable dans ces régions. Les plus de 600 000 personnes qui vivent dans un pays de l'Union européenne et travaillent dans un autre sont confrontées à des pratiques nationales et à des systèmes juridiques différents. Elles sont susceptibles de rencontrer quotidiennement des obstacles administratifs, légaux ou fiscaux à la mobilité.

Les conseillers EURES qui travaillent dans ces régions fournissent des conseils et un service d'orientation concernant les droits et les obligations des personnes qui vivent dans un pays mais travaillent dans un autre.

Il existe actuellement plus de 20 partenariats transfrontaliers EURES, répartis géographiquement dans toute l'Europe et associant plus de 13 pays. Ces partenariats rassemblent des services publics pour l'emploi et la formation professionnelle, des organisations patronales et syndicales, des autorités locales et d'autres institutions déployant leurs activités dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle. Ils forment également un instrument important pour le contrôle des gisements d'emplois transfrontaliers.

## Partenaires au sein d'EURES

Les services publics de l'emploi collaborent activement à l'échelon européen pour améliorer leurs services. Ils sont partenaires au sein d'EURES afin de faciliter la mobilité transfrontalière sur le marché du travail européen et, à ce titre, ils apportent une contribution essentielle au portail européen sur la mobilité de l'emploi : <https://ec.europa.eu/eures/page/homepage?lang=fr>

## « Ton premier emploi EURES »

EURES est un programme de mobilité en faveur de l'emploi qui **aide les jeunes Européens à trouver un emploi, un stage ou un apprentissage dans un autre pays de l'UE.**

Il fait partie du programme [Jeunesse en mouvement](#) et de l'[initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes](#). Il pourrait être intégré dans les programmes nationaux de Garantie pour la jeunesse, qui prévoient une coopération avec d'autres pays de l'UE.

### Objectif

L'objectif de « **Ton premier emploi EURES** » fixé pour 2015 est d'aider environ **5 000 personnes** à trouver un emploi dans un pays de l'UE autre que le leur. **Cette initiative ne concerne qu'un nombre limité de services en faveur de l'emploi.**

« **Ton premier emploi EURES** » expérimente une nouvelle façon de fournir aux jeunes et aux employeurs des services de mobilité personnalisés en faveur de l'emploi. Dans le cadre de cette initiative, les **services nationaux de l'emploi** apportent un soutien (information, recrutement, adéquation de l'offre et de la demande, placement et financement) aux jeunes demandeurs d'emploi et aux entreprises souhaitant recruter du personnel d'un autre pays que celui dans lequel elles sont établies. Le financement est soumis aux conditions et procédures établies par ces services.

### Qui peut bénéficier d'une aide?

Les **citoyens de l'UE âgés de 18 à 30 ans** et vivant dans un pays de l'UE.

Tous les **employeurs** qui exercent une activité légale dans un pays de l'UE et offrent des contrats d'une durée minimale de six mois, ainsi qu'une rémunération et des conditions conformes au droit du travail national.

### Quels sont les types d'aide disponibles?

#### *Pour les jeunes*

Le programme finance des **cours de langue** ou d'autres types de **formations**. Il couvre également les **frais de déplacement** des jeunes qui postulent pour un emploi ou une formation en alternance, afin qu'ils puissent participer aux entretiens d'embauche et s'installer dans un autre pays de l'UE s'ils sont engagés.

Ce programme en faveur de la mobilité inclut de nouvelles mesures de soutien pour les jeunes, qui sont décrites dans le guide « Ton premier emploi EURES ».

### **Pour les employeurs**

Les entreprises employant moins de 250 travailleurs peuvent demander un soutien financier couvrant les coûts de formation des nouveaux travailleurs, des stagiaires ou des apprentis, ainsi que leurs frais d'installation.

### **Comment participer?**

Le [guide « Ton premier emploi EURES »](#) énumère les règles et conditions de participation.

## **« Ton premier emploi EURES » : la Commission publie un rapport d'évaluation**

La Commission européenne a publié, en 2014, un rapport évaluant « Ton premier emploi EURES ».



Le but de l'[évaluation](#) ([document de synthèse](#), disponible en anglais) était de faire le point sur les résultats obtenus au cours des deux premières années du programme et sur les principaux problèmes dont il faudra tenir compte à l'avenir.

Consulter les principales recommandations du [rapport d'évaluation de « Ton premier emploi EURES »](#)

Accéder à l'évaluation :

**Evaluation of the Your first EURES job preparatory action : Final Report.** – Commission européenne. – 80 p.  
<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=12676&langId=en>

**Evaluation of the Your first EURES job preparatory action : Executive summary: findings, recommendations & policy options for the future.** – Commission européenne. – 38 p.  
<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=12677&langId=en>

## Jeunesse en mouvement

« **Jeunesse en mouvement** » est un ensemble d'initiatives politiques, relatives à l'**éducation** et à l'**emploi**, destinées aux jeunes Européens. Lancée en 2010, elle fait partie de la [stratégie Europe 2020](#) pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

### Objectifs

« Jeunesse en mouvement » a pour objectif d'améliorer la **formation** des jeunes et leur **aptitude à l'emploi**, afin de réduire le chômage des jeunes et d'**augmenter leur taux d'emploi**, conformément à l'objectif global de l'Union européenne, qui vise un taux d'emploi de 75 % de la population en âge de travailler (les 20-64 ans).

Les mesures envisagées pour y parvenir sont les suivantes:

- mieux adapter l'enseignement et la formation aux besoins des jeunes;
- encourager un plus grand nombre d'entre eux à profiter des bourses européennes pour étudier ou se former dans un autre pays;
- amener les États membres à prendre des mesures simplifiant le passage des études à la vie active.

### Méthode

- Coordonner les politiques pour déterminer les mesures à prendre aux niveaux européen et national et les encourager.
- Mettre en œuvre des mesures spécifiquement destinées aux jeunes, telles que l'action « Ton premier emploi EURES » en faveur de la mobilité sur le marché du travail de l'UE, et renforcer le soutien aux jeunes entrepreneurs, grâce à l'[instrument européen de microfinancement Progress](#).

Le [site web Jeunesse en mouvement](#) fournit des informations et des liens utiles pour les jeunes qui souhaitent étudier, se former ou travailler à l'étranger.

## 7 Les aides régionales à la mobilité de la Région Haute-Normandie

---

### Région Stages Mobilité : se professionnaliser par une expérience de stage à l'étranger

L'aide régionale pour la mobilité internationale **Région Stages Mobilité** permet au regard des responsabilités confiées aux Régions de répondre davantage aux besoins des jeunes haut-normands en matière de professionnalisation, notamment en favorisant l'application pratique des connaissances par le biais d'une expérience à l'étranger.

Avec **Région stages mobilité**, la Région Haute-Normandie apporte un soutien aux jeunes qui effectuent un stage à caractère professionnalisant à l'étranger (entreprise, administration, secteur associatif, centre de recherche, laboratoire universitaire...).

Avec ce dispositif d'aide individuelle, les jeunes bénéficient d'une aide financière qui couvre une période de 12 semaines de stage en milieu professionnel.

Ces stages doivent être encadrés par une convention tripartite cosignée par le jeune, l'organisme d'accueil et l'établissement d'étude en France.

#### Quel est l'objectif ?

Ce dispositif d'aide individuelle destiné à soutenir les stages de mobilité internationale des lycéens en filières professionnelles ainsi que des étudiants vise à :

- réussir son insertion professionnelle grâce à une expérience à l'étranger ;
- développer ses capacités d'application de ses connaissances en milieu professionnel ;
- améliorer sa connaissance d'une langue étrangère par un stage professionnalisant à l'international.

#### En quoi consiste le dispositif ?

Les stages en milieu professionnel (entreprises, administrations, secteur associatif, centres de recherche...) mettant en application les compétences et connaissances personnelles sont au cœur du soutien régional. Ces stages doivent être encadrés par une convention tripartite cosignée par le jeune, l'organisme d'accueil et l'établissement d'études en France.

Une durée maximum de 12 semaines sur la totalité de la formation post-bac par candidat est cofinancée par la Région. Ces 12 semaines peuvent être découpées au maximum en 2 périodes de stages distinctes. L'aide est non renouvelable sur la période de formation (licence-master-doctorat).

#### Qui sont les bénéficiaires ?

**Région Stages Mobilité** s'adresse

- aux lycéens en filières professionnelles ;
- aux étudiants ;
- aux stagiaires non rémunérés sous statut de la formation professionnelle, inscrits en formation initiale en Haute-Normandie ou dans une autre région de France, si la filière ou le type de cursus n'existe pas en Haute-Normandie ;
- aux étudiants de nationalité étrangère inscrits dans un cursus en Haute-Normandie partant en stage professionnalisant à l'étranger dans un autre pays que celui d'origine ;

- aux étudiants originaires des régions de coopération de la Haute-Normandie : Atsinanana (Madagascar) et Béjaïa (Algérie), désirant effectuer un stage de formation-recherche dans un laboratoire des établis-sements partenaires de l'école doctorale de Haute-Normandie.

## Comment intervient la Région ?

Une fois complété, le dossier de demande d'aide doit être validé par l'établissement dans lequel l'étudiant suit sa formation. L'établissement le transmettra ensuite à la Région. Les étudiants inscrits hors région envoient directement leur dossier à la Région. Les demandes seront examinées tous les mois par la Commission Permanente du Conseil régional, chargée de l'attribution de l'aide. Les bénéficiaires recevront leur aide financière directement sur un compte bancaire ou postal sous un délai de 6 à 8 semaines environ après son attribution, si le dossier est complet.

## Quel est son montant ?

L'aide financière au stage à l'étranger en milieu professionnel est modulée en fonction du statut des candidats, boursiers d'études sur critère social et non boursiers. Pour les années universitaires/scolaires 2012-2013 et 2013-2014, elle était calculée de la façon suivante : un « forfait départ » de 200 € et un forfait hebdomadaire. Ce dernier est calculé en fonction de la situation sociale du candidat et de la durée effectuée à l'étranger. Pour les boursiers d'études, il s'élève à 75 € par semaine, pour les non boursiers, ce forfait hebdomadaire s'élève à 30 € par semaine. A titre d'exemple, les boursiers d'études peuvent obtenir 1 100 € d'aide régionale pour leur stage de 12 semaines et les non boursiers 560 €.

Nota bene : la Région accorde une bonification de 15% sur l'indemnité hebdomadaire aux candidats qui se rendent dans une région avec laquelle la Haute-Normandie entretient des relations privilégiées (Basse-Saxe en Allemagne, Atsinanana à Madagascar, la Poméranie en Pologne, Béjaïa en Algérie...).

## Comment en bénéficier ?

Les candidats intéressés peuvent retirer leur dossier auprès de leur établissement ou sur le site Internet de la Région ([www.hautenormandie.fr](http://www.hautenormandie.fr), rubrique jeunesse/formation, enseignement supérieur ou lycée, puis Aide financière Région Stages Mobilité) et doivent le déposer à leur établissement pour transmission à la Région. Les étudiants inscrits dans une autre région s'adressent directement à la Région Haute-Normandie, service Education, Culture et Sports, ou téléchargent les informations sur le site Internet.

## Région sans frontières apprentis

La Région souhaite encourager les apprentis à vivre une expérience professionnelle internationale, à échanger leurs savoirs avec leurs homologues d'autres pays et à améliorer la pratique des langues étrangères dans le but de favoriser leur intégration professionnelle.

### Quel est l'objectif ?

Il s'agit d'aider les apprentis à supporter leurs frais pendant leur stage à l'étranger.

### En quoi consiste le dispositif ?

Le montant de l'aide forfaitaire journalière est fixé à 12 euros.

Ce forfait journalier est majoré de 15 % pour les destinations suivantes : la Basse-Saxe en Allemagne, Tamatave à Madagascar, la Poméranie en Pologne, la Province de Béjaïa en Algérie).

Les stagiaires disposent d'un crédit temps utilisable au cours des différentes étapes de leur cursus de formation :

- 4 semaines maximum pour CAP, mention complémentaire, baccalauréat professionnel ou brevet professionnel ;
- 6 semaines maximum pour BTS, DUT ou Licence ;
- 12 semaines maximum pour Master ou diplôme d'ingénieur.

### Qui sont les bénéficiaires ?

Les apprentis des CFA haut-normands suivant une formation préparant à un diplôme ou titre sous réserve de remplir les critères d'éligibilité définis par la Région.

### Comment intervient la Région ?

Un dossier individuel de demande d'aide financière est mis à la disposition des apprentis sur le site de la Région ou par l'intermédiaire des CFA. Le bénéficiaire donne des renseignements sur son stage. Il signe son dossier, le fait viser par le CFA. Puis il transmet le dossier à la Région accompagné des pièces justificatives. A réception du dossier, si celui-ci est complet et conforme aux critères d'éligibilité, la Région verse directement l'aide régionale sur le compte de l'apprenti.

La procédure et les conditions à remplir sont mentionnées dans le dossier d'inscription téléchargeable sur le site de la Région.

## Eclairage

est une publication gratuite du CREFOR Haute-Normandie / Pôle Information.

Directeur de la publication : Luc Chevalier.

Information et rédaction : Emmanuel Christain

© Eclairage 2014



### Crefor Haute-Normandie

Pôle Régional des Savoirs - 115 boulevard de l'Europe

BP 1152 - 76176 ROUEN cedex